

CASÉO CAMPUS obtient la certification QUALIOPi

Dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les organismes réalisant des actions de formation doivent être certifiés sur la base d'un référentiel national unique (Qualiopi) pour qu'ils puissent, eux ou leurs stagiaires/clients, bénéficier des fonds gérés par les OPCO, à partir du 1^{er} janvier 2022.



Depuis sa création en 2007 Caséo a toujours apporté une importance toute particulière à la formation des équipes dans leurs points de vente, au travers de Caséo Campus, créé en 2011.

Caséo Campus s'est donc engagé en 2021 sur la voie de la certification Qualiopi et a obtenu celle-ci le 18 octobre dernier.

Au fil des années le catalogue des formations proposées s'est étoffé et couvre désormais tous les types de postes des dirigeant(e)s aux poseurs(ses) en passant par les commerciaux(ales) ou les assistant(e)s administratifs(ves).

En plus de 10 ans ce sont plus de 1000 personnes qui ont été formées et ont permis par leur montée en compétences d'accompagner le développement de l'enseigne et de renforcer la qualité de nos prestations auprès des clients.



CONTACT PRESSE

Pour tous renseignements complémentaires, ou article sur le réseau ou un de ses points de vente, merci de contacter Guillaume Vandevelle (Mobile : 07 62 67 46 60 / Mail g.vandevelle@caseo-centrale.com)